

GRAND PRIX DE L'ARMISTICE 2005
FINN – Yoles OK – 49er – Nouveaux DERIVEURS
HOURTIN-MEDOC du 29 octobre au 1er novembre 2005

AVIS DE COURSE

1-Organisation: L'épreuve est organisée par le Club de Voile Hourtin-Médoc. L'aire de régates est le Lac d' Hourtin. Cette régates sera placée sous l'autorité du **C.V.H.M.**, des **Associations de Classe** concernées, du **Comité de Course** et du **Comité de Réclamation** de l'épreuve.

2-Règles applicables:

- les règles de course (RCV) ISAF 2005/2008
- les règles de classe des séries concernées
- le présent avis de course et les Instructions de Course

3-Programme:

Le 29 octobre	10h00-13h00	confirmation des inscriptions
	14h00	à disposition du comité de course
	19h 30	pot d'ouverture
Le 30 octobre	11h00	à disposition du comité de course
Le 31 octobre	11h	à disposition du comité de course
	19 h 30	repas des coureurs
Le 1 ^{er} novembre	10h	à disposition du comité de course
	16h env.	cérémonie de clôture – palmarès

4-Classes admises: Cette régates est ouverte aux **FINN , Yoles OK, 49er et Skiffs** (29er, Laser 3000-4000-5000, Iso, B14, Boss, Blaze, Buzz, RS400-600-800, Vis, etc...)

5-Publicité: Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFVoile à l'annexe 1 des RCV). Les voiliers peuvent être tenus d'arborer une publicité de sponsor de l'épreuve sur le quart avant de la coque.

6-Confirmation des inscriptions: Les inscriptions définitives seront enregistrées au CVHM avant le premier jour de régates **13h00**. Les concurrents devront présenter lors de l'inscription leur licence validée avec le certificat médical (tampon et signature du médecin sur la licence ou certificat médical identifiant le praticien datant de moins de 3 mois), et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier et la carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

7-Instructions de Course: Les Instructions de Course et leurs annexes, conformes aux prescriptions de la F.F.Voile seront disponibles lors de la confirmation de l'inscription.

8-Classement: Il sera établi un classement séparé pour chaque série réunissant au minimum 5 bateaux. Le système de point retenu sera le système de "points à minima" (annexe A 4.1)

9-Parcours: Les parcours seront définis dans les annexes aux IC.

10-Responsabilité: Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages et accidents qui peuvent survenir lors de cette régates.

11-Conformité: Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur classe. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent qui serait en infraction avec l'un des articles 6 ou 11.

12-Droit d'inscription (incluant le repas coureur) :

Solitaires : **66 €**- Doubles : **88 €**

Pour toute pré-inscription arrivée après le **16 octobre 2005** , le droit d'inscription sera majoré de **10 €** pour les solitaires et **15 €** pour les doubles.